**Compte rendu de la commission d’aménagement du Bourg**

**du 27 juillet 2016**

Présents : Francis BISCONTINI, Martine BOYE, Denis FERTÉ, Thierry LEROY, Annie FOURNIER, Marianne MARTINEZ, Dominique PERCHET, Cabinet e8 Franck BOYER

Excusés : Daniel BENAC, Sylvie RIGNAC

**En introduction :**

Denis FERTÉ rappelle la démarche initiée par la Municipalité dans le cadre de la réhabilitation de la Place des Moines.

Après les ateliers du 27 juin 2016, dont il distribue le compte-rendu à ceux qui ne l’ont pas eu, il présente l’ordre du jour : discuter et valider des propositions issues des ateliers en vue de l’établissement du cahier des charges pour le futur Maître d’Œuvre.

Franck BOYER (Cabinet e8architecture) présente et commente les propositions issues des ateliers, de la concertation avec les riverains et des consultations antérieures (historiques, réglementaires).

**Discussion générale :**

Marianne MARTINEZ, présente à la réunion des riverains, rappelle le rôle important de la gestion du stationnement devant les équipements d’intérêt public (poste, pharmacie…).

Francis BISCONTINI souligne l’intérêt de la commission et des discussions précédentes sur la présence de l’eau sur la place.

Annie FOURNIER intervient sur l’intérêt de mieux relier la Place des Moines aux berges de la rivière.

Thierry LEROY évoque les réticences potentielles de la population au sujet de certaines propositions (augmentation du stationnement, augmentation du gabarit du boulevard).

Dominique PERCHET développe ses conceptions et ses propositions contenues sur le site : …

**Relevé de décisions :**

1/ Mise en place d’un kiosque ou d’une buvette 🡺 validé à l’unanimité

2/ Présence d’eau jaillissante 🡺 validé à l’unanimité

3/ Suite aux recherches archéologiques obligatoires, la commission souhaite une valorisation des éventuelle découvertes 🡺 validé à l’unanimité

4/ Garder le caractère de belvédère 🡺 validé à l’unanimité

5/ Activités : la Place devra permettre de nombreux usages : festivités, marchés…. et donc garder une surface libre de ? m2 qui reste à définir 🡺 validé à l’unanimité

6/ La Place devra être accueillante et permettre de nombreux usages :

* s’asseoir à l’ombre
* jouer
* flâner
* jouer aux boules …

La commission a exprimé sa sensibilité au fait que les enfants doivent être en sécurité (circulation sur le boulevard) 🡺 validé à l’unanimité

7/ La Place des Moines tient un rôle important dans la composition de la façade urbaine et doit le rester 🡺 validité à l’unanimité

8/ Ombre : présence d’arbres sous forme de mail, mais qui ne devra pas gêner la fonction belvédère (vue sur le Roc d’Anglars).

La commission a montré sa sensibilité quant au choix des essences (locales, volumétrie) 🡺 validité à l’unanimité

9/ Ouverture sur l’Aveyron : l’expérience du mur écroulé a montré que la visibilité sur la rivière depuis l’esplanade était intéressante et appréciée.

La commission souhaite, tout en conservant l’escalier (1 voix contre), de créer une terrasse, en décaissé de 2 ou 3 marches, se connectant sur le palier haut de l’escalier et d’une largeur réduite par rapport au reste de la place (3 m maximum)

🡺 validé à l’unanimité moins une voix

10/ Suppression des balustres en béton côté rivière 🡺 Validé à l’unanimité moins une voix

11/ Accès à la berge : augmenter la visibilité de la ruelle qui descend pour accéder à la berge 🡺 validé à l’unanimité

*Côté boulevard :*

12/ Suppression des balustres en béton 🡺 validé à l’unanimité moins une voix

13/ Maintien du nombre d’emplacement de stationnement 🡺 validé à l’unanimité

14/ Instaurer une zone de stationnements réglementés (minute et/ou zone bleue) pour permettre un accès aisé aux services 🡺 validé à l’unanimité

15/ La commission n’a pas su se positionner sur la création d’une nouvelle limite, mais a exprimé son attachement à la sécurité des enfants et au fait que les voitures ne puissent pas accéder librement sur la place.

16/ Largeur de la voie : la commission laisse cette décision en suspens.

**Pour la suite de la procédure :**

La commission se propose d’aider le décideur à établir son choix ou ses remarques au moment de la présentation des esquisses par le futur concepteur.

La commission souhaite que la demarche de communication se poursuive.

Denis FERTÉ

-- fin --